



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 27 AVRIL 2023

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 présents ou représentés : 20 votants : 20

Date de convocation : 20 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absente : Mme JARDIN Marie Christelle ;

Absents excusés : M. VEZIE François ; Mme THIBAUT Angélique ; Mme TRAVERS Jeanne ; ; Mme AUSSANT Angélique ;

Pouvoirs : M. VEZIE François donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

Mme AUSSANT Angélique donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

Secrétaire de séance : Mme BADICHE-MANCEL Karine.

2023-04-027 - EQUIPEMENT PETITE ENFANCE – ATTRIBUTION DU DERNIER LOT DU MARCHÉ DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 14 septembre 2022 afin de sélectionner les offres les plus avantageuses économiquement pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du futur pôle Petite Enfance.

Par délibérations du 20 décembre 2022 et du 23 février 2023, le Conseil Municipal attribuait 13 lots sur 14 pour les montant suivants :

Numéro de lot	Entreprise	Montant du marché HT
Lot 1 - Terrassement - réseaux	MERIENNE TP	114 134,50
Lot 2 - Gros œuvre	HEUDE BATIMENT	599 060,10
Lot 4 - Etanchéité	LA FOUGERAISE D'ETANCHEITE	152 456,49
Lot 5 - Menuiseries extérieures aluminium et bois	SERALFER	116 500,00
Lot 6 - Métallerie	ODM	70 000,00
Lot 7 - Menuiseries intérieures bois	HEUDE BATIMENT	154 500,00
Lot 8 - Doublages - cloisons - plafonds	BREL	46 372,13
Lot 9 - Plafonds suspendus	LE COQ	26 084,63
Lot 10 - Revêtements de sols - faïence	LAINÉ	69 375,79
Lot 11 - Peinture - nettoyage	MICKAEL HARTMANN	29 772,57
Lot 12 - Equipement sanitaires - chauffage - ventilation	QUARK BATIMENTS	187 791,38
Lot 13 - Electricité - courants faibles	AMGIS CONFORT ET ENERGIES	74 426,00
Lot 14 - Voirie - aménagement extérieurs - espaces verts	LAMBERT PAYSAGE	84 427,30

Le Lot 3 – Murs à ossatures bois - bardage bois et métal était déclaré infructueux.

A l'issue d'une nouvelle consultation, et après avis de la commission d'appel d'offres du 26 avril 2023, il convient d'attribuer ce dernier lot.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique et, notamment, ses articles R2185-1 et R2185-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2022 attribuant les lots 8,9,10,13 et 14 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2023 attribuant les lots 1,2,4,5,6,7,11 et 12 ;

Vu le rapport d'analyse des offres du marché de travaux relatif à la construction d'un pôle petite enfance ;

Vu le résultat de la CAO en date du 26 avril 2023 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer le lot 3 du marché de travaux relatif à la construction d'un pôle petite enfance, pour le montant suivant :

Numéro de lot	Entreprise	Montant du marché HT
Lot 3 – Murs à ossatures bois - bardage bois et métal	ENTREPRISE COUPE JEROME	75 808,85
Montant total HT du marché de travaux relatif à la construction d'un pôle petite enfance		1 800 709,74

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif.

DECISION

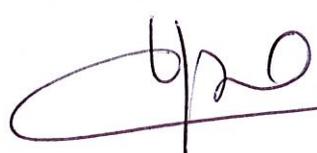
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 27 avril 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.